

Le Pôle des Métiers de la Production Industrielle regroupe les secondes TU et PLP sous une même appellation **2 MPI** jusqu'en Janvier 2018.

**CALENDRIER des Stages 2017-2018 des Sections Industrielles**

	Niveau	Sections	Classes	Nb d'élèves	Stage 1ère Période	Nb sem.	Stage 2ème Période	Nb sem.	Stage 3ème Période	Nb sem.
B C A S	Seconde	BAC PRO Pilotage de Lignes de Production	2PLP	12	du 27/11/17 au 01/12/17 <sup>(1)</sup>	1	du 04/06/18 au 06/07/18	5		6
	Seconde	BAC PRO Technicien d' Usinage	2TU	12	du 27/11/17 au 01/12/17 <sup>(1)</sup>	1	du 04/06/18 au 06/07/18	5		6
	Seconde	BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés	2MELE	24	du 12/03/18 au 20/04/18	6				6
	Seconde	BAC PRO Systèmes Numériques	2SN	24	du 28/05/18 au 07/07/18	6				6
	Première	BAC PRO Pilotage de Lignes de Production	1PLP	15	du 09/10/17 au 17/11/17 *	4	du 26/03/18 au 20/04/18	4		8
	Première	BAC PRO Technicien d' Usinage	1TU	15	du 09/10/17 au 17/11/17 *	4	du 26/03/18 au 20/04/18	4		8
	Première	BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés	1MELE	24	du 14/05/18 au 06/07/18	8				8
	Première	BAC PRO Systèmes Numériques	1SN	24	du 27/11/17 au 23/12/17	4	du 26/03/18 au 21/04/18	4		8
	Terminale	BAC PRO Pilotage de Lignes de Production	TPLP	15	du 11/12/17 au 16/02/18 *	8				8
	Terminale	BAC PRO Technicien d' Usinage	TTU	15	du 11/12/17 au 16/02/18 *	8				8
	Terminale	BAC PRO Electrotechnique Energie Equipements Communicants	TELEE	24	du 04/12/17 au 09/02/18 *	8				8
	Terminale	BAC PRO Systèmes Electroniques Numériques	TSEN	24	du 25/09/17 au 21/10/17	4	du 29/01/18 au 24/02/18	4		8
C A P	Seconde	CAP Préparation & Réalisation d'Ouvrages ELECtriques	2PROE	15	du 05/02/18 au 23/02/18 <sup>(2)</sup>	3	du 18/06/18 au 06/07/18 <sup>(2)</sup>	3		6
	Terminale	CAP Préparation & Réalisation d'Ouvrages ELECtriques	TPROE	15	du 04/12/17 au 26/01/18 *	6				6
B T S	Première	BTS Domotique	FED1	18	du 04/09/17 au 08/09/17 <sup>(1)</sup>	1	du 14/05/18 au 06/07/18	8		9

**ATTENTION:**

- 1- Les sections de même couleur sont regroupées en une classe
- 2- Le nouveau découpage des PFMP choisit par l'établissement est de 6 semaines en Seconde, 8 semaines en Première et 8 semaines en Terminales.
- 3- Une période de PFMP ne peut être inférieure à 3 semaines et le nombre de PFMP global sur les 3 années ne peut excéder 6 périodes.

**A préciser:**

\* vacances scolaires exclues

<sup>(1)</sup> Semaine de sensibilisation ou banalisée et consacrée à la préparation du stage : CV, lettre de motivation, visites d'entreprises...

<sup>(2)</sup> Dans la même entreprise que la période précédente si possible